

Fiche n° 2 : FFGym Licence

Affiliation

2 tutoriels ont été créés par la Fédération Française de Gymnastique afin de vous guider dans vos démarches (ffgymoccitanie → Boite à outils → téléchargements → webinaire affiliation/licences) :

- Le premier concerne la **demande d'affiliation pour un nouveau club** ;
- Le second concerne uniquement **le renouvellement d'un affiliation pour un club qui a déjà été affilié** à la FFGym.

Il vous suffit de suivre, pas à pas, les explications fournies par ces tutoriels afin que le Comité Régional Occitanie valide votre demande d'affiliation.

Nous allons les regarder ensemble.

Une fois toutes ces étapes effectuées, votre demande d'affiliation apparaîtra « en cours ». C'est là que le Comité reprend la main.



Les points importants

- **Bien vérifier toutes les informations sur votre fiche club** : coordonnées du siège, vos disciplines, coordonnées de l'équipe administrative et technique, contrôle d'honorabilité...
- **Faire les demandes de licences de toutes les personnes qui apparaissent sur votre fiche club après avoir demandé l'affiliation** dans « Licences → Demander année en cours ». Sans cela, votre affiliation ne pourra être validée. Attention de **bien renseigner les information concernant le lieu et nom de naissance** sur chaque licence.
- Il est **obligatoire de remplir la section « Contrôle d'honorabilité » et ce pour chaque saison.**
- **Être à jour des facturations.**

Licences

La création et le renouvellement des licences sont aussi expliqués dans les tutoriels mais quelques points importants sont à souligner pour une meilleure saisie :

1. Les doublons

Pour éviter de faire un doublon, nous vous conseillons de demander sur vos fiche d'inscriptions d'adhérents s'il a déjà été licencié dans une association, même s'il y a plusieurs années. Cela évitera les doublons et une saisie supplémentaire.

Lorsque que vous serez dans les demandes de licences, il vous suffira de **renseigner le nom et l'année** à partir de laquelle vous voulez effectuer votre recherche puis cliquer sur « filtrer ».

Si l'adhérent a déjà pratiqué dans votre association, il apparaîtra.

Vérifiez les données et ajoutez le à votre décompte en le cochant puis « enregistrer ». Il gardera son numéro de licence et ses informations (diplômes).

La FFGym a demandé d'y prêter attention car les numéros ne sont pas infinis.

2. Les "nouveaux" champs

Nous conseillons aussi de **demander sur la fiche d'inscription le lieu de naissance** (département, code postal et ville) **ainsi que le nom de naissance**.

En effet, ces informations sont désormais demandés sur la licence et **cela vous sera utile lors de la saisie du contrôle d'honorabilité** sur votre fiche club.

3. Les mutations

Les **informations et documents sont téléchargeables** depuis le site fédéral (<https://www.ffgym.fr> > La FFGym > Licences et Mutations) ainsi que sur le site régional (<https://www.occitanie-ffgym.com/> > Boîte à Outils > Mutations)

Avant de muter, **le licencié doit être à jour de cotisation** auprès du club qu'il souhaite quitter. Cette condition s'applique à tous les licenciés.

Il y a différents types de procédure suivant le profil du licencié :

→ PROCÉDURE POUR TOUT LICENCIÉ AYANT ATTEINT AU PLUS LE NIVEAU FÉDÉRAL

Cette catégorie concerne :

- les licenciés ayant **au plus 6 ans révolus au jour de leur demande de mutation** ;
- les licenciés ayant **au moins 6 ans révolus au jour de leur demande de mutation, qui n'ont participé à aucune compétition au cours des 12 derniers mois** précédant la demande de mutation ou **qui ont uniquement participé à une ou plusieurs compétitions relevant du niveau de pratique Fédéral au cours des 12 derniers mois** précédant la demande de mutation.

PAS DE PROCÉDURE ADMINISTRATIVE À EFFECTUER.

→ PROCÉDURE POUR LE LICENCIÉ DU NIVEAU PERFORMANCE

- Le licencié doit **informer le Président du club qu'il désire quitter**, de son choix de changer de club **par une demande de mutation en lettre recommandée avec accusé de réception ou remise contre récépissé, entre le 18 juillet et le 10 septembre** (formulaire n° 1 ou n° 1 bis).

La date du dépôt de l'envoi recommandé ou de signature du récépissé fait foi.

- Le **club d'accueil doit faire connaître, le plus tôt possible, sa décision d'accepter le licencié et envoyer à son comité régional ainsi qu'au comité régional du club quitté le formulaire de demande de mutation** (formulaire n° 3).

→ PROCÉDURE LICENCIÉ INSCRIT SUR LA RANKING LIST

- Le licencié doit informer le Président du club qu'il désire quitter, de son choix de changer de club par une demande de mutation en lettre recommandée avec accusé de réception ou remise contre récépissé, entre le 18 juillet et le 10 septembre (formulaire n° 1 ou n° 1 bis).

La date du dépôt de l'envoi recommandé ou de signature du récépissé fait foi.

- Le **club d'accueil doit faire connaître, le plus tôt possible, sa décision d'accepter le licencié et envoyer l'imprimé « demande de mutation - club d'accueil »** (formulaire n° 3) :
 - au **comité régional dont il dépend** ;
 - au **comité régional du club quitté** (si différent) ;
 - à la **Commission Nationale des Mutations**, FFG, 7 ter cour des Petites

Écuries, 75 010 Paris, **accompagné du règlement** :

1. du droit de mutation, à l'ordre de la Fédération Française de Gymnastique, **et**
2. du droit de formation, à l'ordre du club quitté.

MUTATION HORS DÉLAI (APRÈS LE 10 SEPTEMBRE)

Une **mutation peut être demandée après le 10 septembre pour tous les licenciés sauf ceux qui figurent sur la Ranking list**.

La procédure est identique à celle décrite ci-dessus pour chaque catégorie.

Le **Comité Régional du club d'accueil reste souverain dans l'appréciation du motif de la demande** (qui doit rester exceptionnel), et lui seul peut autoriser ou refuser la mutation.

4. Les disciplines

- Lorsqu'un adhérent pratique de la **Gym Pour Tous**, il est **obligatoire de renseigner la sous-discipline** (Baby Gym, gym+, Autre...). La licence ne pourra pas être validée sans cette information, même lorsqu'il s'agit d'un renouvellement.

Concernant gym+ : **Seuls les clubs ayant un Coach gym+ formé OU en cours de formation peuvent cocher la case gym+**. Le cas où le club propose des cours adulte/senior, du fitness etc... la case "autre" est à cochée.

- La partie Access Gym n'apparaît plus sur FFGym Licence. Il convient donc de **sélectionner la discipline principale dans laquelle le licencié pratique Access Gym**.
- Il est aussi important de **bien vérifier la discipline choisie** pour chaque licenciés car **cela pourrait engendrer des soucis lors des engagements en compétition** et cela fausserait les statistiques.

5. Club secondaire

Un club peut être secondaire seulement si la discipline n'est pas pratiquée dans le club principal.

Pour cela, il suffit que le club secondaire fasse une **demande par mail au club principal**, sans oublier de bien mentionner le nom, le prénom et la discipline du licencié et de mettre le comité en copie afin qu'il soit informé de la demande.

Le club principal donnera son accord, ou non par retour de mail en prenant attention de bien « répondre à tous » encore une fois pour que le comité soit informé de la décision et procède à la mise à jour de la licence.



Focus E-paiement

A partir de la saison 2023-2024, la Fédération Française de Gymnastique a mis en place une **procédure de e-paiement valable pour les affiliations et la prise de licences.**

Deux choix sont possibles :

→ Le paiement par CB

Vous serez redirigé vers une page pour vous permettre de renseigner les informations de votre carte bancaire. Une fois le paiement validé, vous serez redirigé sur la fiche de votre club dans FFGymLicence.

→ Le paiement par virement

Pour le moyen de paiement par Virement, les informations de la transaction apparaîtront à l'écran.

- Le montant à payer
- L'iban dédié à cet usage
- La référence du virement

Construction de la référence : «FFGYM MKP» + Numéro d'affiliation sans le «.»

NB : Les décomptes avec peu de licences sont à éviter en raison des frais engendrés lors des demandes.

CONTACT

Si vous rencontrez des soucis ou avez des interrogations concernant vos licences, merci de vous adresser directement au comité régional :

Stéphanie THERY, Responsable du pôle Affiliation/Licence



ffgymoccitanie@gmail.com



07 71 86 65 07

Virginie HEBRARD, Responsable du pôle Comptabilité



crogcompta@gmail.com



06 02 41 68 99